



**Coordonnées bancaires
d'Habitat Sud Deux-Sèvres
auprès de la Banque Postale**

8 rue François Viète - CS 78623 - 79026 Niort cedex
www.habitat-sud79.fr

Domiciliation bancaire :
Banque Postale - BIC : PSSTFRPPBOR - IBAN : FR7720041010011863130K02233

Votre numéro de locataire : XXXXXXXXXXXXXXXX
Numéro de votre logement : 0101XXXXXXXXXXXX
Votre identifiant sur www.habitat-sud79.fr : XXXXXXXXXXXXXXXX

**① SIMPLIFIEZ-VOUS LE PAIEMENT DU LOYER :
CHOISISSEZ LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

① Pour toutes vos demandes, votre agence de proximité est à votre service :

- Agence du Clou Bouchet - 7bis rue J. Daguerre 79000 Niort - tél. : 05 49 09 20 91
- Agence Gare-Parc - 1 place L. Jouvét 79000 Niort - tél. : 05 49 09 20 93 / 05 49 09 20 92
- Agence de St Maixent - rue E. Perochon 79400 St Maixent l'Ecole - tél. : 05 49 09 20 94

AVIS D'ECHEANCE DU MOIS DE Janvier 2014

Mois écoulé à régler

MME XXX
M. XXX
0000 RUE XXX
79XXX XXXXXX

RUBRIQUES	MONTANTS EN EUROS
LOYER CONVENTIONNE	200,00
AC. CHARGES COM	5,00
AC. EAU CHAUDE	5,00
AC. OR. MENAGERES	6,00
AC. CHAUFFAGE	30,00
Montant de votre loyer hors charges	
<p>Les charges communes Elles correspondent aux dépenses liées à l'entretien des parties communes.</p> <p>Acomptes de charges et régularisations Habitat Sud Deux-Sèvres engage des dépenses pour votre compte, qu'il paie chaque année. Pour vous éviter un remboursement de ces charges en une seule fois, Habitat Sud Deux-Sèvres vous demande de verser chaque mois des acomptes de charges qui sont des estimations. Chaque année, le paiement de vos acomptes est régularisé selon vos consommations réelles.</p>	
Montant de votre loyer charges comprises	246,00
Mensualité du plan d'apurement Montant du remboursement mensuel des éventuels retards de paiement du loyer. Il est convenu avec le Pôle Recouvrement	- 150,00
	00,00
TOTAL A PAYER AVANT LE 10 FEVRIER 2014	96,00
RAPPEL DU SOLDE ANTERIEUR	00,00
TOTAL RESTANT DU (Total à payer + Solde antérieur)	96,00



**L'explication
détaillée du
fonctionnement
des différents
modes de
paiement est
à voir :
AU DOS DE
VOS AVIS DE
LOYER**

Etablis. Guichet Compte Clé
JOIGNEZ UN RIB OU RIP

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou de caisse d'épargne

— Veuillez débiter mon compte du —
DATE montant ci-dessous SIGNATURE

Montant en euros : 96,00 €
Référence : 000

NE RIEN

**Montant du paiement à effectuer
pour le mois désigné**

Centre N°
NNE :



TIP Titre Interbancaire de Paiement €

CMTPO
87077 LIMOGES CEDEX 9

**Adresse où doivent
être postés les
règlements par
chèques ou par TIP**

ICXXXX XXXXXXXX

000000000000 0000000 0000000 0000000000

Le paiement de votre loyer

Choisissez le mode de paiement le plus simple, le plus sûr et le moins cher : **PAYEZ VOTRE LOYER PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

*Plus de timbre ou d'enveloppe à acheter, plus de déplacement à effectuer, plus de stationnement à trouver...
Une fois mis en place, plus aucune démarche à effectuer !*

Vous disposez du choix de la date du prélèvement : le 7, le 10 ou le 15 de chaque mois.

Pour cela, renseignez une « AUTORISATION DE PRELEVEMENT ».

Ce document est disponible à votre agence de proximité ou sur www.habitat-sud79.fr

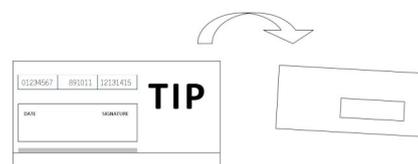
> Si vous souhaitez effectuer un PAIEMENT EN LIGNE PAR INTERNET

Rendez-vous sur www.habitat-sud79.fr

Accédez à votre compte personnel (avec votre identifiant, indiqué au recto de cet avis d'échéance, et votre mot de passe). Une rubrique « paiement en ligne » vous sera alors proposée. Munissez-vous de votre carte bancaire et accédez au portail sécurisé de la Banque Postale.

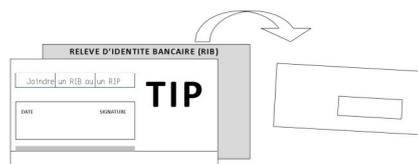
> Si vous souhaitez payer votre loyer par TIP

Datez et signez votre TIP puis adressez le dans l'enveloppe retour jointe (à affranchir).



Cas particuliers où votre TIP doit être accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB, RIP ou RICE) ou d'un IBAN :

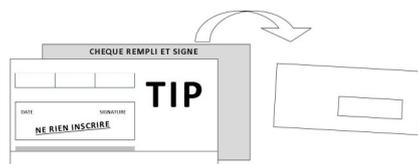
- Si vous n'avez encore jamais réglé votre loyer par TIP (mention « JOIGNEZ UN RIB » sur le TIP)
- Si vos références bancaires ont changé.



> Si vous souhaitez payer votre loyer par CHEQUE

Joignez le TIP, **non signé**, à votre chèque (renseigné à l'ordre d'Habitat Sud Deux-Sèvres).

Adressez le TIP et le chèque (ne pas les agraffer) dans l'enveloppe retour jointe (à affranchir).



> Si vous souhaitez payer votre loyer en ESPECES

Vous devez **obligatoirement** vous rendre à un guichet de la Banque Postale avec cet avis d'échéance.

Aucun paiement en espèces ne pourra être effectué à l'Agence de proximité d'Habitat Sud Deux-Sèvres, ni déposé dans la boîte aux lettres de l'Office ou de l'Agence de proximité.

